



Jean-Paul LECOQ
Député de Seine-Maritime
12, rue Michel Gautier
76600 LE HAVRE

Jean-paul.lecog@assemblee-nationale.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Olivier WANBECKE
Directeur académique des services de
l'Éducation nationale
5 place des Faïenciers
76037 ROUEN CEDEX

Le Havre, le 19 avril 2019.

Objet : collège Pablo Picasso

Monsieur le Directeur Académique,

Le 20 novembre dernier, j'alertais votre prédécesseur sur une dégradation constante et inquiétante des conditions d'enseignement et de sécurité au sein du collège Pablo Picasso d'Harfleur, mettant en évidence une recrudescence des incivilités et des violences.

Ce collège qui a été sorti du Réseau d'Education Prioritaire de manière assez incompréhensible et qui, par conséquent, voit depuis les effectifs de ses classes augmenter, mérite une attention toute particulière au regard de la situation sociale dégradée d'une large partie de ses élèves.

Ce courrier d'alerte n'ayant pas, sauf erreur de ma part, donné lieu à réponse, ni visiblement à mesures allant dans ce sens, je me permets aujourd'hui de vous relancer.

Je vous joins une motion présentée le 6 novembre 2018 en Conseil d'administration du collège au sein duquel je siège.

Dans l'attente de connaître les mesures envisagées afin de restaurer la sérénité et des conditions d'enseignement propices à la pleine réussite des élèves au sein de ce collège,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma haute considération.

Jean-Paul LECOQ

Contacts utiles :

- jean-paul.lecog@assemblee-nationale.fr
Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre
Ligne téléphonique : 02.32.92.59.11

Motion déposée au CA du 6 novembre 2018 par les membres de l'équipe enseignante, de vie scolaire et du personnel ATOSS :

Nous, représentants des personnels du collège Pablo Picasso, souhaitons nous exprimer par le biais de cette motion quant aux points suivants :

- nous avons constaté depuis le début de l'année une recrudescence d'incivilités, voire même de violences, dans les couloirs, sous le préau, à la cantine, dans les salles de classe ainsi que dans la cour. Les surveillants en sous-nombre ne sont pas à même de tout pouvoir gérer.

-les agents d'entretien et de cuisine sont en difficulté et en souffrance car leurs conditions de travail se dégradent conséquemment aux incivilités causées par les élèves ainsi qu'au fait que les contrats aidés seront supprimés dès le 15 janvier 2019.

- nos classes accueillent de plus en plus d'élèves concernés par des profils particuliers : mise en échec scolaire par manque de travail, décrochage scolaire (présence d'enfants présentant des troubles des apprentissages et du comportement), élèves « dys », élèves relevant de l'enseignement adapté (EGPA), élèves en attente de placement en IME, autistes sans AVS ainsi que des élèves EIP. Ces élèves sont intégrés dans des classes déjà surchargées résultant de la sortie du REP.

- nos conditions de travail en tant qu'enseignants se dégradent d'année en année. Notre mission première, qui est celle d'enseigner des savoirs, de faire acquérir des compétences aux enfants, est fortement dévoyée par la nécessité qui « s'impose à nous de gérer » des enfants auxquels nous ne pouvons apporter ce dont ils ont réellement besoin, faute de moyens.

Par conséquent, nous alertons fortement les institutions de l'Éducation Nationale sur nos difficultés, nos interrogations et nos peurs concernant l'avenir de ces élèves ainsi que de nos enseignements. Nombre d'enfants n'ont pas été inscrits dans notre collège cette année à cause des problèmes qui sont nôtres préférant s'orienter vers l'enseignement privé.

Il nous semble donc défavorable pour l'avenir du collège de voir sa dotation budgétaire se réduire chaque année.

Comment pouvons-nous fonctionner convenablement avec des réductions drastiques qui ne nous permettent ni de nous chauffer correctement ni de financer le matériel pédagogique nécessaire (manuels, photocopies, matériel de laboratoire...) ?

Notre souhait serait de réintégrer le REP lorsque la carte scolaire sera redéfinie et ainsi de récupérer des moyens suffisants pour pouvoir remplir notre mission d'enseignement de façon convenable et raisonnable.

L'équipe enseignante, de vie scolaire et les agents ATOSS.